

Service Police municipale

N° 20250057

Le Maire de la Ville de Lambersart

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 donnant au Maire les délégations prévues par lesdits articles,

Considérant la nécessité de faire appel à un organisme extérieur dans le cadre du traitement des avis de mise en fourrière,

DECIDE

Article 1 : De ratifier la convention avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions), dont le siège social est situé au 2 allée Ermengarde d'Anjou - 35 000 Rennes et représentée par monsieur Laurent FISCUS, Préfet en qualité de directeur de l'Agence. La convention prend effet à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2025.

Article 2 : La Ville se verra refacturer les prestations réalisées par l'ANTAI, à savoir le coût de l'affranchissement du courrier augmenté de la somme de 1,67 € net de taxe par avis envoyé (un euro et soixante sept centimes). La somme sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville (nature 6261 - fonction 11).

Article 3 : Monsieur Nicolas Vandebussche, Directeur Général des Services de la Commune, et le Service de Gestion Comptable de Lille, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

A Lambersart, le 18 MARS 2025



Nicolas BOUCHE

Maire
Conseiller Métropolitain

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20250057
Objet :	Convention avec l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) à compter de sa signature au 31 décembre 2025.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	059-215903287-20250318-D20250057-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20250318-D20250057-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : D20250057.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20250318-D20250057-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	242.8 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : D20250057 Convention ANTAI.pdf Nom métier : 99_DC-059-215903287-20250318-D20250057-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	748.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 mars 2025 à 10h40min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 mars 2025 à 10h41min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 mars 2025 à 10h44min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 mars 2025 à 10h44min50s	Reçu par le MI le 2025-03-18